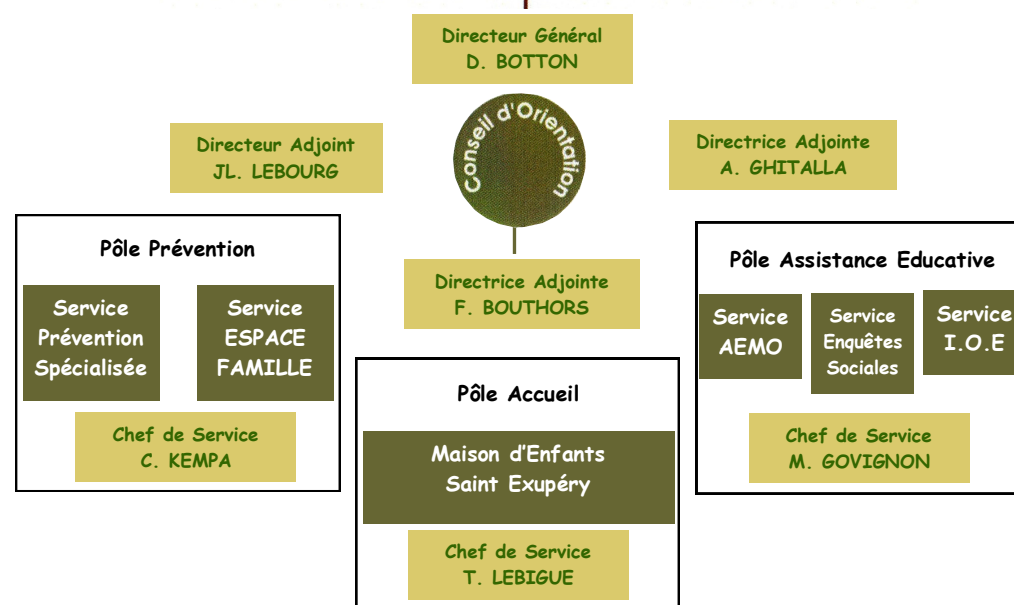


# Notes...

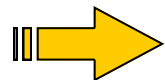
# Espace Famille est un service de l'ADSEA 03



ADSEA 03  
« La Porte d'Avermes »  
42, rue de la République  
03000 AVERMES  
Tél. 04 70 44 90 57 Fax. 04 70 46 85 39  
Mail. : [siege@adsea03.fr](mailto:siege@adsea03.fr)



# CONTACTS

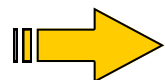


Espace Famille  
15 rue de l'Imprimerie  
03200 VICHY

☎ 04 70 32 44 78

📠 04 70 32 72 49

✉ espacefamillevichy@adsea03.fr



Espace Famille  
74 avenue d'Orvilliers  
03000 MOULINS

☎ 04 70 47 23 48

✉ espacefamillemoulins@adsea03.fr

## Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

- ➡ Des travailleurs sociaux,
- ➡ Des médiatrices familiales,
- ➡ Des agents administratifs

## Nos Missions

- ➡ Espace Rencontre
- ➡ Espace Echange
- ➡ Médiation Familiale
- ➡ Soutien à la Parentalité

## Code Déontologique ...

Dans la conduite de ses missions, l'équipe d'Espace Famille s'appuie sur le code de déontologie de la Médiation Familiale, à travers les principes suivants:

### La Confidentialité :

L'équipe respecte la confidentialité due à la famille.

### L'Impartialité:

A aucun moment, l'équipe ne prend partie pour l'un ou l'autre des parents.

### La Neutralité :

L'équipe accompagne les familles dans la mise en acte de leur propres valeurs éducatives.

Elle n'impose pas son modèle.

### Un Service Payant :

Une participation financière soumise à barème de ressources est demandée à chacun pour toutes les prestations proposées par le Service.

Dans certains cas, le Juge peut imposer à un parent d'assumer seul la participation aux frais afférents au service rendu.

### SITUATION:

Pour faciliter l'accès du public, les deux sites d'Espace Famille se situent à proximité de la gare SNCF.

➤ 15 Rue de l'Imprimerie à VICHY

➤ 74 Avenue d'Orvilliers à MOULINS

## **Le soutien à la parentalité:**

Espace Famille propose un espace d'écoute, d'appui, d'accompagnement et d'orientation s'adressant aux parents, grands-parents ou tiers, rencontrant des difficultés dans leurs relations familiales et/ou l'exercice de leur droit de visite sur leur enfant.

Les accueillantes -travailleurs sociaux diplômés- reçoivent les parents, grands-parents ou tiers en entretien individuel, sur rendez-vous.

Une participation financière est demandée pour ces entretiens.

### **HORAIRES D'OUVERTURE:**

Accueil mardi, mercredi, vendredi après-midi  
Et samedi matin.

**L'Espace Rencontre** est un lieu neutre et convivial où l'enfant peut créer, renouer ou consolider une relation avec ses parents, grands parents ou tiers, lors d'un divorce ou d'une séparation.

Le parent qui ne vit pas avec son (ses) enfant(s) a la possibilité d'exercer son droit de visite à Espace Famille.

Les accueillantes d'Espace Famille ont pour mission d'accompagner les parents et enfants dans leur cheminement, jusqu'à ce qu'ils envisagent une autre organisation pour faire exister le droit de visite. Espace Famille est un lieu provisoire pour chaque famille. Il ne peut être qu'un moment transitoire.

Pour ce faire, les accueillantes sont disponibles pour échanger avec les familles, elles sont présentes lors des rencontres parent-enfants. Elles invitent chaque parent à des entretiens réguliers (au maximum au bout de six mois) pour échanger sur les évolutions de leur situation.

A cette occasion, un écrit synthétique restituant aux parents l'effectivité et le climat des rencontres est discuté avec chacun. Après quoi un exemplaire leur est remis, et envoyé pour information à l'instance judiciaire si la mission confiée au service émane de son autorité.

### **HORAIRES D'OUVERTURE:**

Pour les entretiens, sur rendez-vous  
Mardi, mercredi, vendredi après-midi, et un samedi matin sur deux.

Pour les Espaces Rencontre:

Un mercredi sur deux de 14h à 17h

& Un samedi sur deux de 10h à 17h.

Un calendrier d'ouverture est remis à chaque parent lors du premier entretien.

**L'Espace Echange** a les mêmes finalités que l'Espace Rencontre.

Cependant l'exercice du droit de visite de l'un des parents ne se déroule pas dans les locaux d'Espace Famille, mais à son domicile.

Espace Famille intervient lors du passage de l'enfant pour pacifier ce moment quand le conflit parental est trop intense.

Les enfants quittent leur parent puis retrouvent l'autre parent dans ce lieu neutre, qui permet de vivre sereinement la transition.

Comme dans le cadre de l'Espace Rencontre, l'intervention d'Espace Famille est transitoire.

Un travail d'accompagnement des familles s'opère afin de les aider à envisager d'autres perspectives.

Un entretien a lieu au bout de six mois.

A cette occasion, un écrit synthétique restituant aux parents l'effectivité et le climat des rencontres est discuté avec chacun.

Après quoi un exemplaire leur est remis, et envoyé pour information à l'instance judiciaire si la mission confiée au service émane de son autorité.

#### **HORAIRES D'OUVERTURE:**

Pour les entretiens, sur rendez-vous

Mardi, mercredi, vendredi après-midi, et un samedi matin sur deux.

Pour les Espaces Echange :

Un week-end sur deux.

Le vendredi entre 17h et 18h ou le samedi matin à 10h,

Le dimanche soir à 18h.

Un calendrier d'ouverture est remis à chaque parent lors du premier entretien.

**La Médiation Familiale** se définit comme « *un processus de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision -le médiateur familial- favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.* » (définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale décembre 2003)

#### **La Médiation Familiale s'adresse à qui ?**

- ◆ Couples mariés ou non qui s'interrogent sur l'organisation de leur séparation.
- ◆ Parents en rupture de communication
- ◆ Grands enfants
- ◆ Grands-parents
- ◆ Familles recomposées
- ◆ Fratries confrontées à la prise en charge d'un parent âgé

#### **La Médiation Familiale permet de:**

- ◆ Rétablir la communication & Préserver les liens familiaux
- ◆ Prévenir les conséquences d'une rupture et envisager une solution négociée avant de rencontrer le Juge, ou après l'audience sur proposition du Juge avec l'accord des parties.
- ◆ Rechercher dans l'intérêt des enfants des accords sur : leur lieu de vie, les modalités des droits de visite et d'hébergement, les relations avec les parents et la famille élargie, leur éducation, leur prise en charge financière.

#### **MODALITES PRATIQUES**

La Médiation Familiale se déroule sous forme d'entretiens *confidentiels* conduits par une médiatrice familiale diplômée. Le premier entretien est individuel et gratuit. Si un processus de médiation s'engage à l'issue de ce premier entretien, les séances suivantes sont conjointes et payantes. La participation financière demandée à chacun est fonction de ses ressources selon un barème national fixé par la CNAF